



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-83346>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **25-83346**

Reference de l'avis initial : Annonce n° **24-25626**, mise en ligne sur le site www.boamp.fr le 29/02/2024

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'acheteur Public : Ville d'Issy-les-Moulineaux

Adresse : 62, rue du Général Leclerc, 92130 Issy-les-moulineaux

Coordonnées :

Téléphone : +33 146293316

Courriel : Patrick.MBOYOBAMBO@seineouest.fr

Adresse internet : <https://www.issy.com/>

Point(s) de contact : M. Patrick MBOYO BAKAMBO

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FR105

Section 2 - Description du marché

Intitulé : CONCESSION DE CRECHE MUNICIPALE

Numéro de référence : DSP2502

CPV - Objet principal : 85312110

Type de marché : Services

Description succincte : La concession a pour objet la gestion et l'exploitation par affermage de la crèche L'île aux Pirates, située au 12 rue de la Galiote à Issy-les-Moulineaux, d'une capacité de 60 berceaux répartis en trois sections et pouvant accueillir des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, et 5 ans selon des cas particuliers. La répartition de l'attribution des places de crèche est la suivante : - 40 berceaux : attribués aux familles isséennes directement par la Ville ; - 20 berceaux : commercialisés à des entreprises au bénéfice de leurs salariés. L'entreprise réservataire ou le salarié bénéficiaire de la place en crèche doivent être isséens. Le mode de gestion souhaité par la Ville est la concession de services de type affermage. La concession n'est pas allotie. La convention à conclure se caractérisera également par les principaux éléments suivants : - Exploitation par le concessionnaire à ses risques et périls du service public de crèche pendant 5 ans ; - Perception par le concessionnaire des tarifs auprès des usagers du service dans la limite du montant des tarifs usagers de crèche fixés par la ville ; - Perception par le concessionnaire des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil départemental ; - Perception par le concessionnaire de la participation de la Ville au titre du

fonctionnement, - Aménagement, équipement et entretien des locaux ; - Recrutement du personnel nécessaire à l'exploitation ; - Maintien en bon état de l'ensemble des biens mis à disposition par la Ville ; - Obligation pour le concessionnaire de renouveler les équipements et matériels affermés au prorata de leur durée d'amortissement au travers de la constitution obligatoire de provisions ; - Paiement par le concessionnaire d'une redevance de mise à disposition des locaux ; - Production de rapports annuels permettant le contrôle de l'exécution du service (article L.1411-3 du CGCT).

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR105

Description des prestations : La gestion et l'exploitation de la crèche « L'île aux Pirates » sise 12, rue de la Galiote à Issy-les-Moulineaux (92130)

Critères d'attribution :

- Les moyens matériels et humains affectés au service Les qualités du contenu du projet d'établissement garantissant notamment la qualité du service rendu aux usagers
L'organisation mise en place pour la gestion de la crèche Les conditions financières proposées sur la durée du contrat
- Les moyens matériels et humains affectés au service Les qualités du contenu du projet d'établissement garantissant notamment la qualité du service rendu aux usagers
L'organisation mise en place pour la gestion de la crèche Les conditions financières proposées sur la durée du contrat
- Les moyens matériels et humains affectés au service Les qualités du contenu du projet d'établissement garantissant notamment la qualité du service rendu aux usagers
L'organisation mise en place pour la gestion de la crèche Les conditions financières proposées sur la durée du contrat
- Les moyens matériels et humains affectés au service Les qualités du contenu du projet d'établissement garantissant notamment la qualité du service rendu aux usagers
L'organisation mise en place pour la gestion de la crèche Les conditions financières proposées sur la durée du contrat

Durée de la concession : 60 mois à compter de la notification du marché.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 3 - Procédure

Forme de la procédure : Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Section 4 - Attribution de concession

- **Intitulé du lot :** Concession pour la gestion et l'exploitation de la crèche « L'île aux Pirates » à Issy-les-Moulineaux

Une concession/un lot est attribué(e) : Oui

Date de la décision d'attribution de la concession : 03/04/2025

Informations sur les offres :

Nombre d'offres reçues : 2

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom et adresse du concessionnaire :

Nom officiel : People And Baby

Adresse : 9, avenue Hoche, 75008 Paris

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.people-and-baby.com/>

code NUTS : FR101

Le concessionnaire est une PME : Non

Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur totale de la concession/du lot : 5120833.33 euros

Section 5 - Renseignements complémentaires

Informations complémentaires : Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du Code de justice administrative). Le recours de plein contentieux contre le contrat signé doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative). Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Service auprès duquel le contrat peut être obtenu ou consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi : Grand Paris Seine Ouest - Direction de la Commande Publique. La consultation peut être effectuée sur place ou sur rendez-vous de 8h30 à 12h00 / de 14h00 à 18h00. Adresse : 9 route de Vaugirard, 92190 Meudon Courriel : commande.publique@seineouest.fr
Téléphone : +33146295500

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Adresse : 2-4, boulevard de l'Hautil - BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise cedex

Coordonnées :

Courriel : Grefte.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Adresse internet : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Organe chargé des procédures de médiation :

Nom officiel : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Adresse : 2-4, boulevard de l'Hautil - BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise cedex

Coordonnées :

Courriel : Grefte.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Adresse internet : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : Greffe du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Adresse : 2-4, boulevard de l'Hautil - BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise cedex

Coordonnées :

Courriel : Grefte.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Adresse internet : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/07/2025